

Baulmes l'indépendante

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 36

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES

Nous insérons avec grand plaisir l'article ci-dessous d'un correspondant occasionnel ; il complète et justifie les modestes notes que le « Conteur » publie depuis longtemps sur nos armoiries communales vaudoises. (Réd. « C. V. »)

LE Conteur Vaudois du 25 juillet 1925, sous la rubrique « Armoiries communales », dit que les armes de Combremont-le-Grand, qui figurent sur la médaille de mobilisation décernée aux soldats, sont celles de la famille de Mestral, et il ajoute que dès lors, sur le conseil de la Commission cantonale des armoiries, la commune a pris les armes des sires de Combremont.

Que la commune de Combremont-le-Grand ait eu l'idée, tout d'abord, d'adopter comme signe distinctif, l'Écu de gueules au sautoir d'or à la roue de sable brochant, cela paraît tout-à-fait logique, attendu que ces armoiries figurent sur la chaire de l'église, au château, et en plusieurs autres endroits sur des vitraux, des meubles, etc., alors qu'on ne retrouve que peu de spécimens des armes des premiers sires de Combremont, dont la famille s'est éteinte vers la fin du XIV^e siècle dans la maison d'Avenches à laquelle la seigneurie échut par héritage. En 1537, M. Bernard d'Avenches la vendit à M. Girard Mestral, avoyer de Payerne. Celui-ci acquit les 5/6 de la seigneurie, l'autre 1/6, dit « le fief de Curtilles », qui appartenait à la famille de ce nom, fut acheté en 1582 par M. Isaac, fils de feu M. Jean Mestral, avoyer de Payerne, lequel était fils de l'avoyer Girard. En conséquence, dès 1582, la famille de Mestral devint propriétaire de la totalité de la seigneurie de Combremont-le-Grand. A cette époque, M. Georges Mestral, avoyer de Payerne lui aussi, et fils de l'avoyer Girard, possédait la seigneurie de Combremont-le-Petit. La branche des Mestral de Combremont-le-Grand adopta comme cimier le lévrier, rappelant aussi les armoiries des premiers sires de Combremont, alors que la branche de Combremont-le-Petit conserva l'ancien cimier des Mestral de Rue, soit le buste de Maure. La commune de Combremont-le-Grand aurait pu, semble-t-il, pour respecter la vérité historique, adopter un Écu réunissant les armes des anciens sires de Combremont à celles de leurs successeurs. Avec ces éléments, les héraldistes auraient pu composer un blason tout à fait intéressant. G. M. C.

Langue rouge. — Un préposé à la police des étrangers d'une localité que nous ne désignerons pas, avait à faire le signalement d'un individu expulsé du canton parce que ses papiers n'étaient pas en règle. Pour la taille, le nez, la bouche, les yeux, la couleur des cheveux, tout alla facilement. Mais c'est à la rubrique « Langue » que les choses se compliquèrent :

— Tirez la langue ! fit le préposé.

— Mais, monsieur...

— Tirez la langue, vous dis-je !

Le malheureux n'en voyait pas la nécessité et la manifestation exigée se faisait attendre.

— Ah ! ça, reprit le préposé exaspéré, montrez-moi votre langue, ou faut-il... ?

L'expulsé finit par tirer la langue à l'exigeant préposé, qui, constatation faite, remplit gravement la rubrique : Langue... rouge.

Le signalement fut envoyé à la chancellerie. Il ne tarda pas à en revenir avec prière d'indiquer d'une façon plus précise la langue que parlait le titulaire du signalement.



PE LOZENA

L'étai l'autr'hi, deçando passà, pè vè midzo dè coïte la tserrière de Tsàodèron, à Lozena. Quin trafi lài avai. Lè tsè à étsile, tserdzi de fin, lè tenotmobile, lè tsevau, lè locipède à dzein et lè locipède à fû que pètant, lè vâtere que lài diant dâi camion, tot cein sè craisive, fusâve, felâve quemet dâi balle, corattâve, allâve, ve-gnâi, tracive, qu'on arâi de lo Diablie à dè-cheinta.

Dévant lo colidzo iô lè z'ingenieu vignant po lâo recordâ, lài avâi Tiennon et sa Gotton. Vo lè cougnâite prâo : Tiennon de la Raisse que s'è marvâ l'âoton passâ avoué Gotton dâo Mécanique, la felhie à Djabram que l'a on carro de truffe d'onna tâise que l'a fè duve lottâie. Lài ite-vo ora ? Eh bin ! l'étâi justameint leu.

La Tiennon tegrâi sa Gotton pè lo cou et lài desâi :

— Adiu ! ma poûra Gotton !

— Adiu ! mon poûro Tiennon, que fasâi Gotton ein segotteint.

— Einbranche mè oncora on coup !

— Oi ! Cili poûro baison ! Sarâi pâo-t'être lo dèrrâi !

Et Gotton baillive on bec à Tiennon sur lè djoûte, et Tiennon dèso lo cou à Gotton.

— Cein l'è épouâirâo, de mourri dinse, à mon âdzo !

— L'è z'orribllo, mon poûro Tiennon !

S'étant recrotsi l'on à l'autro et on lè z'ouïa mouettâ.

— Tè, Cotton, vaitcé mon testameint. I'è testâ por tè.

— Mon dzeinti Tiennon !

— Et pu, te sâ ! Se tè vâo tè remaryâ, preinds lo cordagni.

— N'ausse couson. No no sein dza arreindzi la senanna passâ lè doû.

S'étant rappundu. On lè z'ouïa que desant :

— Hardi ! lài faut allâ !

— Va lài gaillâ, Tiennon ! Corâdzo.

Onna tschuffâie, onna tchurlâie ! S'étant dè-pèdzi, tandi que Tiennon desâi :

— Et pu, te sâi, aprî mon einterrâ, n'âoblie pas de menâ la vatse ai bâo, que l'agotte dza.

Tiennon l'étâi via. Ie m'approustou de Gotton et lài dio dinse po la consolâ :

— L'è vouïtron hommo ?

— Oi.

— S'ein va à l'ètrandzi ?

— Na.

— Mâ, ie va bin lliein ?

— Pas pi.

— Adan, ie va sè peindre ?

— Oh ! ouaih !

— Mâ po sè fère dâi z'adiu dinse ?

— N'è pas de trâo. On sâ pas mè quan on sè reverrâ qu'onna ...râva. Peinsâ vo vâi : Tiennon dâi travessâ la pllièce de Tsàodèron, la tserrière dâi z'épèciallà !

Marc à Louis.

A LA VIGNE

Duo d'amour

— Dis-moi, ô gentille Marie,
Me voudrais-tu pour ton époux ?
Je déclare sans flatterie
Que t'aimer me serait bien doux !
— Je ne sais, maître Martin,
Vraiment ce que je dois dire,
Et je crois bien
Que de moi vous voulez rire,
Car je ne possède rien
Et n'aurai d'autre butin
Que mes deux mains !

— Mais moi, j'ai les lopins de terre
Plantés de vigne et d'échalas
Qu'en mourrant m'a laissés mon père !
De travailler seul, je suis las !
— Vous n'auriez, Maître Martin,
Plus à prendre d'effeuilleuse !
De grand matin,
Car je ne suis pas dormeuse,
Dans la vigne et le jardin,
Je travaillerai bon train,
Comme un lutin !

— Ma vieille mère, en son ménage,
A besoin d'aide et de soutien !
Je te vois belle et surtout sage
Et de toi mon cœur est tout plein !
— Il est doux, Maître Martin,
D'entourer tous ceux qu'on aime
De tendres soins !
Je partagerai de même
Votre joie et vos chagrins !
Nous aurions dans le même chemin
Même destin !

— Tu seras, petite effeuilleuse,
Le soleil de notre maison !
A mes côtés, toujours joyeuse,
Tu chanteras comme un pinson !

— Au foyer, Maître Martin,
Fleurira notre tendresse !
Dans le jardin,
Pour fêter notre allégresse,
S'ouvriront lis et jasmin,
Et notre bonheur enfin
Sera sans fin !

Louise Chatelan-Roulet.

BAULMES L'INDEPENDANTE

Les lignes suivantes sont extraites d'une série d'articles très intéressants sur « Baulmes », signés A. J., et publiés par le Journal d'Yverdon.

×

DE bonne heure, la population de Baulmes lutta pour son indépendance, dans le but de constituer une communauté d'hommes libres. Il est difficile de suivre ce mouvement dès ses origines, un incendie ayant détruit, suivant la tradition, à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle, la localité toute entière et les archives qu'elle possédait.

En 1375, on voit 69 chefs de famille (prud'hommes) de Baulmes et 5 de Six-Fontaines acheter la bourgeoisie des Clées en échange de 100 florins bon or et pour chacun d'eux, un bichet de froment de cense annuelle. L'acte de

révolte était manifeste. Pierre Vincent, de Poligny, prieur de Payerne, cherche à le réprimer. Il ne réussit pas tout d'abord, mais finit par convoquer à Baulmes une cour de justice sous la présidence de Rolet de Fernay, donzel de Payerne et lieutenant du prieur, à Baulmes. Une amende de 1000 livres fut infligée aux bourgeois qui résistèrent ; il fallut requérir l'intervention du souverain, le comte de Savoie. Celui-ci implora la grâce des prévenus, à la condition qu'ils payeraient, dans l'espace de quatre années, la somme de 600 florins. De nouveau, en 1396, 16 communiers de Baulmes se font recevoir bourgeois de Ste-Croix.

Puis, la peste ayant éclaté, la population du village fut décimée en partie.

En 1405, le hameau de Six-Fontaines paraissait inhabité et en 1462, la plupart des familles des bourgeois des Clées avaient disparu.

Les manants qui restaient attachés à la glèbe se libérèrent en 1516, grâce à la menace qu'ils préférèrent de quitter le pays. D'un autre côté, l'activité de la vie communale continue à se développer à la faveur d'une importante fortune.

Au XIV^{me} siècle, l'industrie du tissage du drap avait pris pied à Baulmes dont la réputation s'étendait au loin. Nous avons déjà dit que les fabricants d'étoffe furent autorisés par l'abbaye de Payerne à apposer sur leur marchandise la marque « d'une aile de St-Michel et d'une crose ».

La domination de Savoie n'avait pas été lourde pour le Pays de Vaud et celle de Berne ne le fut pas davantage pour les communiers de Baulmes, bien que le début de ce nouveau régime ait été marqué par des faits regrettables. La Réforme fut imposée en 1537 et les biens des religieux confisqués au profit de l'Etat. Le commissaire bernois acheta l'église de Sainte-Marie, transformée en grange et en écurie, mesure qui scandalisa fort la population. Six-Fontaines, considéré comme une dépendance de Saint-Christophe, tombe entre les mains de Jost de Diesbach, qui se l'était approprié, tandis que les biens du prieuré sont amodiés à André Guat et à Jean d'Illens.

Montcherand, une dépendance du prieuré, devient propriété du gouvernement avec d'autres redevances de moindre importance. Sous le contrôle du bailli d'Yverdon, les bourgeois continuèrent à gérer librement leur domaine qui alla en se développant. La grande préoccupation de 1564 à 1783, fut un procès engagé contre la commune de Ste-Croix au sujet de la forêt de la Joux et de la Limasse, qui finirent par être détachées en partie de la commune de Baulmes, en vertu d'un décret de 1864, et attribuées à la grande localité industrielle du Jura.

Indépendamment de l'église du prieuré, il y avait à Baulmes une église paroissiale dédiée à Saint-Pierre, déjà mentionnée en 1228. En 1750, une restauration s'imposait ; la commune, en cette circonstance, eut la pensée de construire une nouvelle église, mais LL. EE., qui s'étaient préoccupées de désaffecter ce vieux temple, refusèrent de laisser élever l'édifice projeté. En revanche, on bâtit la tour qui s'élève au milieu du village et différents chalets sur la hauteur.

En 1798, les Baumerans furent hostiles au mouvement d'émancipation du mois de janvier. Ils refusaient de s'incliner devant un autre gouvernement que celui de Berne et un détachement de miliciens, d'abord, se rendit, avec une décision toute militaire, à Yverdon, pour y prêter serment de fidélité au bailli ; puis, quatre jours plus tard, une délégation prit le même chemin dans un but analogue.

Refus de livrer la moindre somme pour l'emprunt Ménard, arbre de la liberté abattu, cocarde verte foulée aux pieds, couleurs bernoises remises en honneur, ralliement à la contre-révolution dont le siège était à Ste-Croix, rien ne manqua pour démontrer au commissaire Auberjonois, venu à Baulmes afin de calmer les esprits, que la population « préférerait devenir française » plutôt que « lausannoise ». La chute du régime bernois et le combat de Vugelles eurent raison de l'opposition.

LES « FAILLES » ET LES « ALOUILLES » DANS LA CAMPAGNE GENEVOISE

REMIER dimanche de carême !... Dimanche des Brandons !... Disons plus simplement : « Les Failles », pour rester chez nous.

Encore une coutume déclinante bien qu'elle tienne bon avec plus de persistance que les autres.

Dans l'ensoleillement timide d'une fin de février, souvent entre deux giboulées, les gars de nos villages s'en vont quérir des fascines, des broussailles, de la paille, des roseaux, en font un grand tas suivant la tradition de toujours, près du village, et, le soir, au milieu des cris de joie de toute l'assistance, on bûche le feu au bûcher improvisé. Voilà les « Failles ».

Survivance du passé, coutume païenne, héritage de nos ancêtres allobroges, gaulois ou helvètes ?... Des savants ont disputé de la chose : aujourd'hui, nous voulons simplement dire comment on s'y prend encore pour les célébrer dans la campagne genevoise.

Donc, le premier dimanche de carême, la petite jeunesse de nos villages prépare pour le soir, le tas de branchages ou de paille dont nous venons de parler : c'est la Faille qui flambra au moment opportun.

Dans l'après-midi, une fois les préparatifs terminés, ces mêmes garçons vont crier et quêter les « AloUILLES » à la porte des jeunes ménages encore dépourvus de progéniture.

Les « AloUILLES » consistent en offrandes de noix, noisettes, pommes, bonbons et menue monnaie. On crie aussi les « AloUILLES » à l'occasion des mariages et des baptêmes. Quelle est l'origine du mot ? Nous penchons pour le latin « alodium », pluriel « alodia », qui a donné dans la langue féodale le mot : « alleu ».

C'est par poignées que les conjoints, impitoyablement requis par le troupeau des brailards, jettent les « AloUILLES ». Il en résulte des bousculades et de vraies prouesses pour accaparer la grosse part des largesses faites, et c'est matière à cent incidents drolatiques.

De même, les vieux ménages, restés seuls, continuent la gente tradition en accueillant toujours la troupe en gaité, en dépit des ans accumulés sur leurs épaules avec les déceptions que réserve bien souvent un foyer sans enfants.

Puis lorsqu'elle a reçu son tribut, la bande joyeuse entonne, en guise de souhaits et de remerciements :

Faille, Faille, Fallaison...

*La fema à *** fara on guillon...!*

La tournée achevée, ce sera l'heure d'allumer le bûcher ; vers 7 heures généralement, en de nombreux points du canton et de la région avoisinante, on voit briller les feux traditionnels... là-bas, c'est Bernex... Laconnex... plus près, Vernier, Satigny, puis d'autres et d'autres encore...

Naguère, quand la flamme s'abaissait et qu'il ne restait plus qu'un brasier, on proclamait en rejetant les tisons éparés dans le foyer, les secrets amoureux du village, les accordailles encore ignorées, en criant : « Pour une telle avec un tel !... » et c'était des protestations éperdues auxquelles répondaient des acclamations sans fin.

Dans les Vosges, la même coutume se perpétue sous le nom de « chibés ». Les garçons lancent dans le brasier des rondelles de bois percées d'un trou, quand elles commencent à flamber. L'un d'eux, le mieux enlangué, et qui joue le rôle d'annonciateur, passe une perche dans le trou de la rondelle, la fait tourner et la lance dans l'espace, dans un envoi d'étincelles, en criant : ...pour une telle avec un tel...

Petit garçon, nous avons connu quelque chose de très analogue : chacun préparait sa « faille », formée d'une botte de paille ou de roseaux, fixée au bout d'une perche ; tous l'allumaient au grand feu et, lorsqu'elle était presque consumée, la jetaient à tour de rôle dans le brasier, en clamant le secret qu'il prétendait avoir surpris. Nous avons participé aux Failles dans le

¹ La femme à *** aura un garçon.

Pays de Gex, il y a trente-cinq ans, et nous pensons que la « faille » portative résume assez bien le symbole de purification par le feu, du village et de ses alentours, infestés durant toute la saison d'hiver par les esprits malfaisants que la flamme va mettre en fuite.

Mais lorsque le feu s'est éteint, la gaité n'a pas encore tout son compte il s'agit bien vite de « mâchurer » les filles et les plus dégourdis s'emprescent de noircir leurs mains et de courir sus aux jouvencelles qui poussent des cris d'orfraie, se cachent le visage de leurs mains et... ne songent nullement à fuir...

Mais il est avec le ciel des accommodements, surtout le jour des « Failles » et, qui sait ?... un baiser ou plusieurs, concédés sans trop de mauvaise grâce, remplacent parfois le fard de ramoneur que les garçons se proposaient d'appliquer sur les joues des jeunes filles.

Et c'est ainsi que l'on prend congé de l'hiver : on a chassé les mauvais esprits, la flamme fugace des « failles » a évoqué le soleil printanier et la reprise du travail dans la ruche campagnarde.

Et c'est encore un peu du passé qui s'embusque, rieur, au tournant de la route banale, avant-coureur de chaque renouveau...

Samuel Aubert.

Un nom dangereux. — M. et Mme Fehr avaient eu la malencontreuse idée d'appeler leur première fille Lucie. Qu'arriva-t-il dix-huit ans plus tard ? Impossible de trouver un mari qui voulût épouser Lucie Fehr, ce qui força sa famille de substituer à cet infernal prénom celui de Mathilde.

LA JOURNÉE D'UN MILLIONNAIRE

MLandormi avait gagné le gros lot ! Ce fut une trainée de poudre dans la petite ville de S... où c'était justement jour de marché ; et la nouvelle, colportée de bouche en bouche, ne trouva pas un incrédule.

M. Landormi avait gagné le gros lot !!!... Ce n'était pas lui qui s'en était vanté, bien sûr ! (on ne se vante pas de ces choses-là !) Mais chacun l'affirmait avec une certitude absolue. Tous les passants rencontrés savaient déjà que M. Landormi avait gagné le gros lot, une heure après que ce bruit avait pris naissance dans la boutique du coiffeur, honoré de la clientèle du paisible rentier, retiré dans la cité haut perchée après trente ans de rond de cuir.

Rasé de frais, il enfilait son pardessus quand le receveur, qui venait de s'asseoir lourdement à sa place, dit, en dépliant son journal :

— Tiens ! le gros lot est gagné par le numéro 350.000. Avis aux amateurs !

M. Landormi s'était arrêté brusquement, avait tiré son calepin de sa poche, l'avait consulté fébrilement et était parti en coup de vent, oubliant même le pourboire du garçon, non pour rentrer chez lui, mais pour courir à la poste où, paraît-il, on l'avait vu rédiger un télégramme.

Était-ce clair ?

Si clair que toute la tranquille bourgade était en ébullition.

Pensez donc ! un millionnaire à S... ! C'était un honneur et un profit probable !

M. Landormi n'avait pas de famille. A qui pourrait-il penser, dans sa fortune subite, sinon à ses amis, voisins et compatriotes ?

Peu de gens pouvaient se réclamer du premier titre. Partagé entre le goût des bouquins et de la pêche à la ligne, il ne fréquentait pas le café de la Place et passait pour insouciant, bien qu'il ne refusât jamais ni service ni charité. Mais ça ne suffit pas pour mériter les sympathies, et l'opinion publique ne lui était pas favorable, jusqu'au bienheureux jour où la rumeur populaire le sacra millionnaire.

M. Landormi déjeunerait mal ce jour-là. Il avait pourtant rapporté une excellente friture, mais il ne la vit pas apparaître sur sa table. Sa cuisinière avait acheté une tranche de saumon, plus aristocratique, à ses yeux. Comme ce n'était ni sa fête ni celle du pays, son maître, étonné, lui demanda la raison de cette prodigalité.